

DECEMBRE 2015



# **Application du modèle de données de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) dans un contexte d'échanges au sein d'une Union Douanière : Cas du Sénégal.**

**Présenté par Abdoulaye BASSE,  
Inspecteur des Douanes,  
Assistant du Directeur des Systèmes  
informatiques douaniers.**

## Introduction

I- Généralités sur la dématérialisation des procédures de dédouanement

II: Projet de modélisation de la base de donnée basée sur le modèle 3.6 du modèle de données de l'OMD

III- Projet d'interconnexion au sein de la CEDEAO

Conclusion

## INTRODUCTION

### Contexte

- 1- La croissance du commerce mondial et la modernisation du transport international ainsi que la communautarisation des États dans des sous ensemble régionaux ;
- 2- la régulation des secteurs économiques (OMC, OMD, CEDEAO, UEMOA) ;
- 3- Instruments internationaux : AFE, CKR révisée, Cadre des normes SAFE, recommandations de l'UN-Cefact ; traités de la CEDEAO et UEMOA ;
- 4- la géopolitique internationale avec la généralisation du terrorisme au plan mondial.

### DM-WCO

sur initiative du G7, le DM v1 a vu le jour en 2002 : le Modèle de données constitue donc la base de la conception de messages électroniques communs pour les marchandises importées, exportées et en transit. Il offre une interprétation commune des informations exigées par la douane.

Une norme douanière mondiale permettant de réduire les données exigées et de normaliser le format dans lequel les données des déclarations et des documents justificatifs doivent être transmises par voie électronique en vue de faciliter le commerce international, de réduire les coûts encourus par les entreprises et les gouvernements, et de promouvoir la croissance économique. La v3.5 doit évoluer vers la v3.6 en janvier 2016.

## **Sénégal :**

- 13, 5 millions d'habitants, 500 km de façade maritime, 5 pays frontaliers (Mauritanie, Mali, Guinée Bissau, Gambie et la Guinée) ;
- 1er janvier 2015, entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, étape importante vers l'union douanière avec un tarif commun dans les 15 États ;
- échanges commerciaux de la région se chiffre en moyenne à 208,1 milliards US avec une progression de 18% entre 2005 et 2014 ;
- le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal se partagent 87 pour cent de ces échanges commerciaux ;
- le Programme Sénégal émergent (PSE), principal référentiel économique, 2035.

## **Administration des Douanes :**

- le plan stratégique 2014-2017 : vision et politique douanière ;
- contrat de performance 2015-2017 signé avec le MEFP basé sur la gestion axée sur les résultats (GAR) et qui consacre l'axe à la poursuite de modernisation à travers la généralisation de la dématérialisation des procédures de dédouanement, l'extension de l'informatique douanière dans les bureaux frontaliers et la certification de la base de données aux normes de l'OMD.

# I- Généralités sur la dématérialisation des procédures de dédouanement

## **A: Le cadre juridique de la dématérialisation**

- L 2008 – 08 du 25 janvier 2008 portant sur les transactions électroniques;
- L 2008-10 du 25 janvier 2008 portant loi d'orientation sur la société d'information;
- L 2008-10 du 25 janvier 2008 portant loi d'orientation sur la société d'information;
- L 2008-11 du 25 janvier 2008 sur la Cybercriminalité;
- L 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel;
- Décret n° 2008-718 du 30 juin 2008 relatif au commerce électronique, pris pour l'application de la loi 2008-08 du 25 janvier 2008;
- Arrêté primatorial n 06942 du 02 août 2010 portant dématérialisation des procédures et formalités du commerce extérieur du Sénégal.
- Note de service n 003/DGD/DRCI/BRD du 04 janvier 2011 relative aux règles de fonctionnement des plateformes de traitement automatisé des procédures et formalités du commerce extérieur;
- Note de service n00450/DGD/DRCI/BRD/mg du 17 février 2012 relative aux formalités de dédouanement et procédures dématérialisées;
- Note de service n 00450/DGD/DRCI/BRD/mg du 17 février 2012 relative aux formalités de dédouanement et procédures dématérialisées;
- Loi n° 2014/10 du 28 février 2014 portant code des Douanes du Sénégal;
- Décision n 2885/MEFP/DGD du 10 septembre 2015 précisant les règles régissant la gestion du manifeste électronique et encadrant les demandes de transfert pouvant être effectuées avant l'arrivée du navire ;
- Recommandation 33 de l'UN/CEFACT sur le guichet unique.

## **B: Les plateformes et modules informatiques douaniers de la dématérialisation**

- **GAINDE intégral:** Gestion automatisée des informations douanières et des échanges application douanière mise en place depuis 1990, constitue le support d'établissement des déclarations en douane, la collecte et le paiement des droits et taxes ;
- **GAINDE extension:** Propriété des douanes sénégalaises, permet de dématérialiser l'ensemble des procédures douanières internes dans un bureau de dédouanement: demande de visite à domicile, APE, APDE, ouverture de colis, passavant;
- **GAINDE DEMAT:** guichet unique de collecte des documents de pré-dédouanement auprès des pôles publics (administrations) et privés (banques, assurances).
- **Orbus Logistic:** téléchargement du manifeste électronique et d'enlèvement ;
- **Corus:** plateforme de paiement électronique des droits et taxes;
- **GRED:** gestion des régimes économiques et douaniers : automatisation des TExo;
- **Module TVA suspendue:** automatisation du suivi, traitement et paiement de la TVA suspendue pour les bénéficiaires d'agrément au titre du Code des investissements;
- **TAME:** traitement automatisé des marchandises par voie électronique: système interne d'analyse du risque, de ciblage et d'orientation du circuit des déclarations;
- **Certificat de visite:** résultats des visites sont dématérialisés dans GAINDE intégral
- **FNID:** Fichier national d'information et de Documentation (FNID), base de données sur les renseignements, stupéfiants, contentieux, navires et déclarations de devises ;
- **Ticket libérateur** : paiement unique de tous les frais liés au dédouanement.
- **E-TRIE** : gestion du transit routier inter-états.



# II: Projet de modélisation de la base de donnée basée sur le modèle 3.6 du modèle de données de l'OMD

## **A: Une participation active à l'Equipe projet modèle de données (EPMD) de l'OMD**

- \_mise en place d'une équipe chargée de conduire la mise en conformité de la base de donnée (2 experts en base de données, un ingénieur développeur et un inspecteur des douanes);
- Participation à la réunion du DPMPT du 26 au 29 mai 2015 à l'OMD;
- \_ Participation à la réunion du DPMPT du 14 au 18 septembre 2015 à l'OMD;
- Participation au 26ème Forum du Centre des Nations unies pour la facilitation des Procédures commerciales et le Commerce électronique (UN/CEFACT), du 02 au 06 novembre 2015, à Marseille;
- l'atelier sur l'harmonisation des procédures douanières et l'échange électronique de documents entre administrations douanières maghrébines, du 02 au 04 décembre 2015, Casablanca;
- GEFEG.FX and WCO Data Model Packages comme outil de modélisation pour la génération des publications et schéma XML, de formation et de support technique;
- Conex SA a accompagné les Douanes sénégalaises dans la modélisation et l'implémentation du Data model
- Focus Group sur l'Implémentation de Sydonia (ASYCUDA): Ghana (Co-président), Nigeria, Fédération de Russie, Sénégal, Afrique du Sud, Sri-lanka, Suisse, Etats-Unis, CNUCED et les Sociétés privés CONEX (Co-président) et GEFEG: **la modélisation du manifeste cargo, du connaissement et du transit.**
- Focus group IMO-FAL/OMD.

## **B: les résultats obtenus et perspectives de la participation à l'EPMD de l'OMD**

la décision majeure prise est de confier au FG la modélisation du transit sous-régional au sein de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);

Il a été recommandé que le **Sénégal, le Ghana, le Nigéria et la Côte-D'ivoire** soit les pays pilotes dans le cadre de la modélisation du WCO DM;

Et les autres Etats de la CEDEAO sont invités à rejoindre le groupe de travail OMD/CEDEAO/CNUCED;

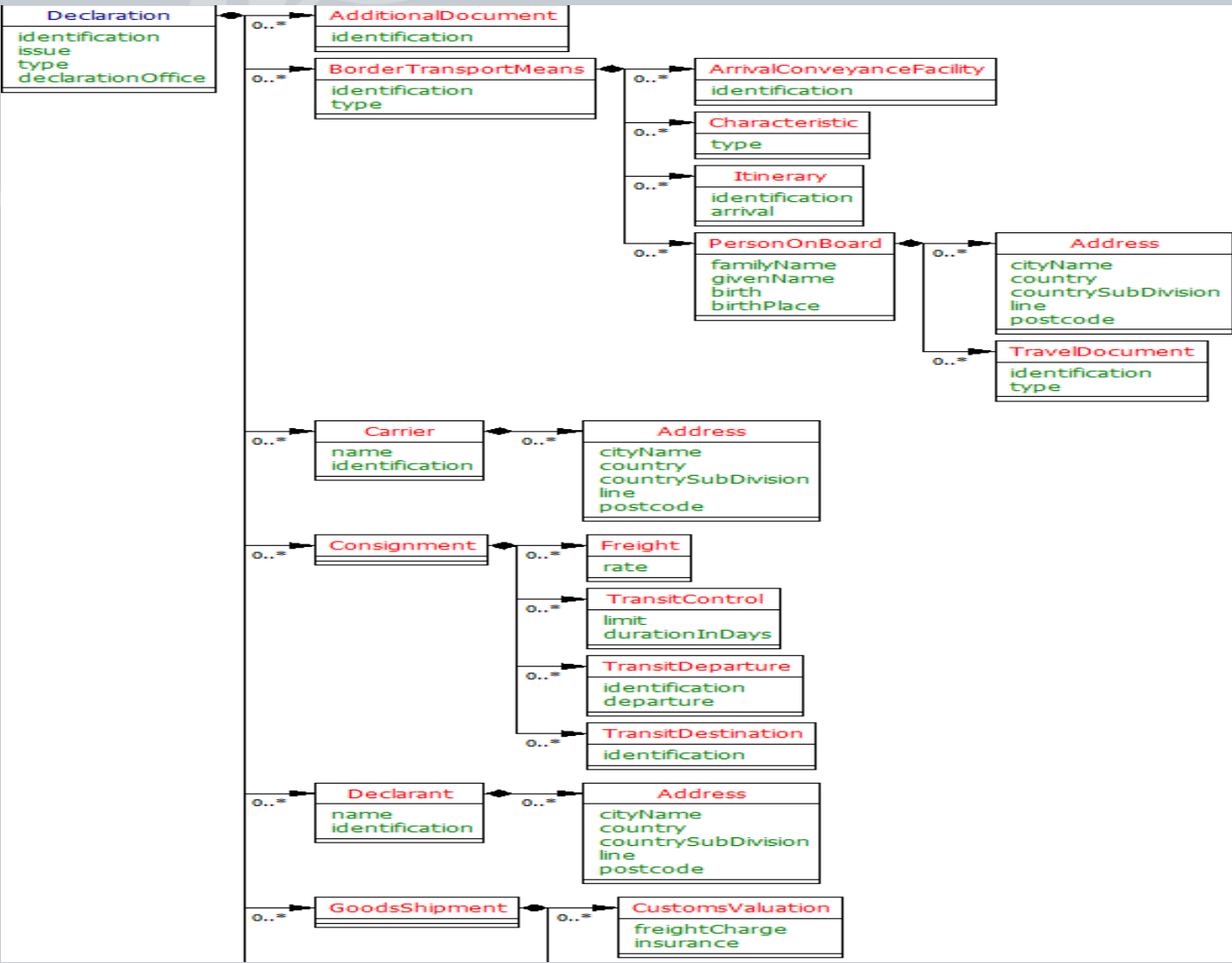
la prochaine réunion de l'EPMD prévue d 18 au 22 janvier 2016 sera consacrée à finalisation de la version 3.6 du WCO DM et la modélisation de la déclaration de transit au sein de la CEDEAO;

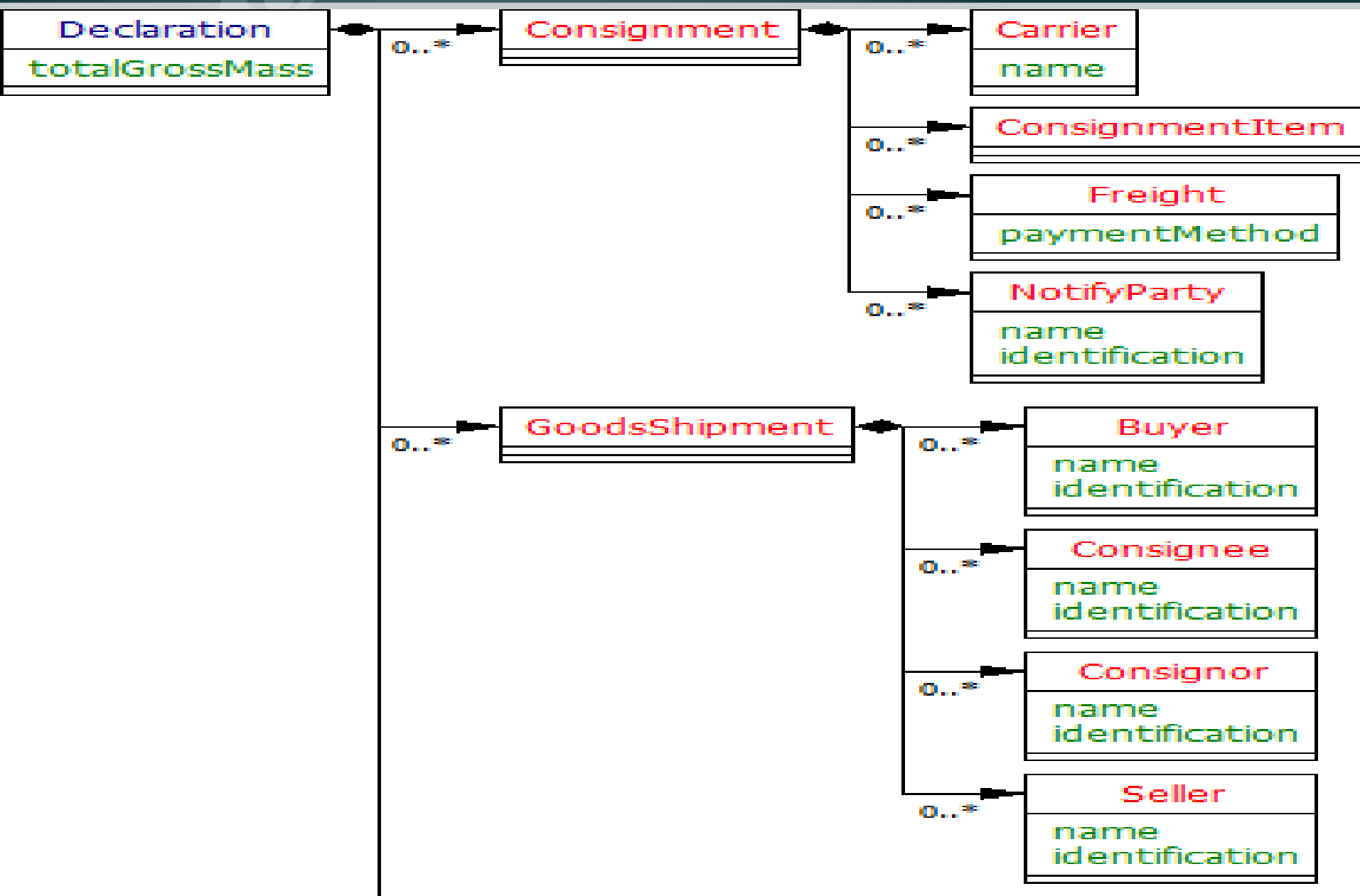
**au niveau du Sénégal:** modélisation du manifeste électronique maritime et aérien (master of bill), de la déclaration sécuritaire (Advanced electronics informations (AEI) et de la déclaration de transit qui fera l'objet d'une discussion avec les autres pays de la CEDEAO à la session de janvier 2016 de l'EPMD.

le Customs Déclaration et Cargo Manifest sont basés sur le format XML du WCO DM fondée sur une architecture Web service oriented architecture (SOAP). Il sont basés sur le Dérivés informations packages (DIP) et le My informations packages (MIP).

E-fret de l'IATA avec les compagnies aériennes avec Air France et la société SITA et CHAMP;

Passager Name Record (PNR) pour le ciblage des voyageurs avec la cellule de ciblage des voyageurs.





# III- Projet d'interconnexion au sein de la CEDEAO

## A: Base légale et aperçu historique

- Convention A/P4/5/82 du 29 mai 1982 relative au Transit Routier Inter-Etats des marchandises au sein de la CEDEAO;
- Convention A/P5/5/82 du 29 mai 1982 d'Assistance Mutuelle Administrative en matière douanière de la CEDEAO ;
- Règlement C/REG.4/8/99 du 20 août 1999 portant adoption d'une Déclaration en Douane Unique au sein de la CEDEAO ;
- Règlement C/REG.2/07/04 du 17 juillet 2004 portant Configuration Communautaire pour l'informatisation des douanes de la CEDEAO ;
- **Accord du 22 février 1990 sur l'utilisation du port de Dakar par le Mali avec les EMASE (entrepôts maliens au Sénégal), tous les jours, les Douanes sénégalaises transmettent à la représentation malienne l'état de toutes les déclarations en transit, en exportation ou réexportation à destination du Mali sous format fichier excell ;**
- **Accord du 13 mai 1995** portant création des ENSEMA ;
- **2007** : informatisation du TRIE/TIF avec le MALI avec suivi de l'apurement des déclarations le long du corridor Dakar-Bamako ;
- **2010** : Projet Régional d'Interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO dénommé ALYSA conçu par la CNUCED : traçabilité des flux commerciaux, maîtrise des recettes douanières et fiabilité des statistiques du CE ;

## **B: un nouvel élan dans le cadre du PACIR/CEDEAO**

Projet d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR), les quatre pays (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali et Sénégal) : projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers. Piloté par la Commission de la CEDEAO, le projet permettra de mettre en place une plateforme électronique d'échange de données entre les différents États membres dans le cadre du Transit. La plateforme doit être standard et ouverte à tous les systèmes informatiques des États membres

**mars 2015**, les différents directeurs généraux des administrations ont signé un protocole d'accord pour mettre en œuvre ce projet ;

**juin 2015** : validation de la documentation technique et du calendrier ;

**juillet 2017** : date provisionnelle de mise en production ;

les messages (32 Échange d'information (EI) sont standardisées et modélisées selon les règles du modèle de données de l'OMD et de la DDU pour le transit routier. La déclaration de transit levée conserve un numéro (MRN : Movement Reference Number) unique depuis le bureau de départ jusqu'au bureau de destination et est transmise par voie électronique Le format des fichiers à échanger sera le XML (eXtensible Markup Language), le UN-Code list et la technologie utilisée pour l'échange des messages sera le J.M.S. (Java Message Service).



## CONCLUSION

- Permettre la mise à disposition à l'avance des informations administratives et douanières pour analyse et ciblage grâce à l'automatisation des échanges de données;
- Garantir à la transparence de toute la chaîne commerciale, logistique et de dédouanement par le biais de la dématérialisation, la normalisation des données ;
- Accélérer la collaboration entre les États au niveau bilatérale et communautaire ;
- rejoindre l'équipe projet DMPT de l'OMD et prendre part activement aux différentes réunions aussi bien au niveau du sous-comité informatique et de l'UN/cefact pour se familiariser avec le DMPT;
- constituer une équipe de modélisation et procéder à leur formation en modélisation et implémentation;
- Simplification des procédures et éviter une redondance des données
- Dans une perspective de guichet unique et de leur interopérabilité, faire de l'Administration des douanes le point d'entrée unique de collecte des informations;
- Le choix de la modélisation progressive (Sénégal, USA) ou intégrale (UE 2016-2020) ;
- Interaction entre le DM WCO, IATA, IMO, CNUCED ;
- La formation et de la spécialisation du personnel au DM WCO.

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION.  
QUESTIONS ?